

# CHARTRE DE L'ACCUEIL LIBRE

L'accueil libre est un espace ouvert où les jeunes peuvent venir librement, sans inscription et sans obligation de participer à une activité.

Il permet :

- d'être soi-même et de se poser,
- de discuter, jouer ou se détendre,
- de proposer des idées ou participer à des projets,
- d'apprendre la responsabilité et le respect mutuel.

L'accueil libre n'est pas une UAPE ni un service de garde.

Il complète l'action éducative et favorise l'autonomie des jeunes.



mdjhautemorges  
076 522 11 43

[www.hautemorges.ch/maisondesjeunes](http://www.hautemorges.ch/maisondesjeunes)

# CHARTRE DE L'ACCUEIL LIBRE

## Droits des jeunes:

Chaque jeune a le droit de :

- fréquenter le centre librement et en sécurité,
- être respecté·e et écouté·e,
- participer ou observer sans obligation,
- proposer des idées et des projets,
- bénéficier de l'accompagnement des animateur·rice·s.

## Devoirs des jeunes

En fréquentant l'accueil libre, chaque jeune s'engage à :

- respecter les autres et les animateur·rice·s,
- respecter les locaux et le matériel,
- suivre les règles de sécurité et les consignes des animateur·rice·s,
- ne pas mettre en danger soi-même ou autrui,
- assumer ses actes et leurs conséquences.

Les comportements dangereux, violents ou illégaux feront l'objet d'une intervention immédiate.



mdjhautemorges  
076 522 11 43

[www.hautemorges.ch/maisondesjeunes](http://www.hautemorges.ch/maisondesjeunes)

# CHARTRE DE L'ACCUEIL LIBRE

## Rôle des animateur·rice·s

Les animateur·rice·s socioculturel·le·s sont présent·e·s pour :

- garantir un cadre sécurisant et clair,
- observer et prévenir les situations à risque,
- intervenir en cas de conflit ou de danger,
- accompagner les jeunes vers la responsabilisation et l'autonomie,
- expliquer et faire respecter les règles.

Les animateur·rice·s ne sont pas responsables des comportements imprévisibles, mais sont responsables du cadre et de la gestion des situations.

## Limites du cadre

- L'accueil libre ne tolère pas : violence, insultes, dégradations, actes dangereux ou illégaux.
- Les animateur·rice·s peuvent :
  - interrompre l'accès temporairement,
  - contacter les parents
  - mettre en place des mesures éducatives adaptées.
- La liberté existe parce qu'il y a des règles.



mdjhautemorges  
076 522 11 43

[www.hautemorges.ch/maisondesjeunes](http://www.hautemorges.ch/maisondesjeunes)

# CHARTRE DE L'ACCUEIL LIBRE

L'accueil libre

=

liberté

+

cadre

+

responsabilité



mdjhautemorges  
076 522 11 43

[www.hautemorges.ch/maisondesjeunes](http://www.hautemorges.ch/maisondesjeunes)